

# Autorisation de prélèvement

Joindre un RIB

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande.

## Titulaire du compte

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

## Établissement teneur de votre compte

Nom de l'établissement bancaire \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

## Désignation du compte à débiter

Code banque       Code guichet

N° compte                      Clé RIB

## Créancier

N° d'émetteur : 38 60 70  
KEOLIS GRAND EST  
4, rue rue Berthelot  
25000 - Besançon

## Signature

Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire

## Conditions générales du prélèvement

Les prélèvements seront effectués après le 12 de chaque mois.

### > Modification du compte bancaire :

Pour tout changement de votre compte bancaire, vous devez nous adresser une nouvelle autorisation de prélèvement automatique complétée et signée, accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Ces modifications doivent nous parvenir avant le 15 du mois, pour un effet à la date du prélèvement suivant.

### > Changement d'adresse :

Lors de votre déménagement, vous devez nous adresser un nouveau justificatif de domicile de moins de deux mois.

### > Suspension du prélèvement :

En cas de rejets bancaires (hors incident technique non imputable au payeur), vous vous engagez à régler le montant du ou des mois non prélevé(s) dont vous êtes redevable ainsi que les frais de rejet de prélèvement (13 euros par rejet).

La résiliation de votre abonnement est possible uniquement entre le 4<sup>ème</sup> mois et le 8<sup>ème</sup> mois d'utilisation, selon certaines modalités.

Dans les cas suivants :

- déménagement hors périmètre du Syndicat Mixte, disponible sur simple demande,
- mutation professionnelle,
- problèmes de santé,

la résiliation est sans frais, à compter du mois suivant votre demande et sur présentation d'un justificatif (justificatif de domicile, attestation de l'employeur ou certificat médical).

En dehors de ces motifs, contactez le service Allo Sub (08 11 44 48 54).

## Perte, vol ou dégradation de votre carte

En cas de perte, vol ou dégradation de votre carte SimpliCités, elle peut être bloquée dans le système et rendue inutilisable. Un duplicata vous est alors fourni contre un montant de 7 euros (dont 5 euros pour les frais de la carte).

\* Voir détails dans les conditions générales d'abonnement, disponibles sur demande dans les agences commerciales et sur [www.reseausub.fr](http://www.reseausub.fr).

Où obtenir plus d'infos ?

## Points Accueil

**Espace Transport - place de la République - Nancy**  
du lundi au samedi de 7h à 19h30

**Agence Le Sit - 7 avenue du G<sup>ral</sup> de Gaulle - Pompey**  
du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 14h à 18h  
le samedi de 7h30 à 12h30

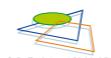
allo' 

du lundi au samedi de 7h à 19h30  
**08 11 44 48 54**

Internet 

[www.reseausub.fr](http://www.reseausub.fr)

 Ce document est imprimé sur du papier respectant les normes de gestion durable de la filière papetière



À partir de juillet 2012

MIX  
Cités

Sub  
Stan Le Sit  
La liberté d'avancer

Abonnement  
annuel  
+ 26 ans

27<sup>€</sup>  
/mois

AVANCE NANCY - 03 83 35 87 48 - mai 2012

Abonnement  
annuel  
+ 26 ans

# MixCités annuel+26, gagnant sur toute la ligne !

## C'est plus économique :

> plus de 100 euros d'économie par an réalisée par rapport à l'achat d'un MixCités 31 jours.\*

## C'est plus pratique :

> votre titre est valable 1 an, à compter de la première validation, plus besoin d'acheter votre pass chaque mois,  
> le prélèvement mensuel est possible.

## C'est plus de liberté :

> vous voyagez autant de fois que vous le souhaitez sur toutes les lignes du réseau Sub, Stan et Le Sit tous les jours de l'année.

## Si vous avez déjà la carte SimpliCités :

Remplissez ce formulaire en joignant les pièces justificatives et votre règlement et renvoyez-le à l'adresse indiquée.

Une fois votre dossier traité, vous recevrez un courrier vous indiquant la marche à suivre pour charger votre abonnement sur la carte SimpliCités.

## Si vous n'avez pas encore la carte SimpliCités :

Remplissez ce formulaire en joignant votre photo d'identité, les pièces justificatives et votre règlement et renvoyez-le à l'adresse indiquée.

Vous recevrez à votre domicile la carte SimpliCités chargée de votre abonnement MixCités annuel + 26 ans.

Les conditions générales d'abonnement sont disponibles sur demande dans les agences commerciales et sur le site [www.reseausub.fr](http://www.reseausub.fr).

\* Économie calculée sur la base de l'achat de 12 MixCités 31 jours.

La validation est obligatoire à chaque montée, y compris lors d'une correspondance.

Première  
demande

Renouvellement

MixCités  
annuel  
+ 26 ans

Feuillet à remplir en cas de **nouvel abonnement** ou de **renouvellement**.

Melle  Mme  M.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél.\* \_\_\_\_\_

E-mail\* \_\_\_\_\_

\*Champ facultatif

## Modalités de paiement (Espèces ou chèque uniquement)

Je choisis : (cochez la case correspondante)

- Le prélèvement automatique mensuel**  
32 € à l'achat (+ 7 € de frais de dossier pour le premier abonnement)  
+ 27 € pendant les 11 mois suivants. Complétez l'autorisation de prélèvement au dos.
- Le paiement annuel immédiat**  
329 € (+ 7 € de frais de dossier pour le premier abonnement.)

## Modalités de souscription

> Joindre à votre dossier :

- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (Carte d'identité, passeport, permis de conduire, livret de famille, carte de séjour),
  - une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 2 mois (Quittance de loyer, facture d'électricité ou de gaz, facture de téléphone fixe (pas de facture de téléphone portable), avis d'imposition),
  - un premier versement d'un montant de 32 € (dans le cas d'un paiement par prélèvement) ou 329 € (dans le cas d'un paiement annuel immédiat) + 7 € pour le premier abonnement.
- Les chèques sont à libeller à l'ordre de KEOLIS Pays Nancéien,
- un RIB si vous optez pour un paiement par prélèvements automatiques mensuels,
  - si vous ne possédez pas encore la Carte SimpliCités, une photo d'identité au format 4,5 x 3,5 cm, sur fond clair, non scannée, non photocopiée, non utilisée.

cochez la case ci-contre si vous ne nous autorisez pas à conserver informatiquement votre photo.

> Envoyez votre dossier complet à l'un des points d'accueil SUB, au service des abonnements MixCités :

Espace Transport - Place de la République - 54000 Nancy  
Agence Le Sit - 7 Avenue du Général De Gaulle - 54340 Pompey

> Signature du titulaire de l'abonnement :



Le signataire déclare :  
L'exactitude des renseignements donnés ci-dessus  
Avoir pris connaissance des conditions générales d'abonnement  
(disponibles sur demande dans les agences commerciales et sur [www.reseausub.fr](http://www.reseausub.fr))

